

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 8 mars 2024

portant nomination des membres du jury des concours externe et interne pour l'accès au grade d'adjoint technique des administrations de l'État principal de 2^{ème} classe, branche d'activité « métiers d'art », spécialité « jardinier d'art » du ministère de la culture, session 2023

La ministre de la culture,

Vu le code de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2007 modifié fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2007 modifié relatif aux conditions générales d'organisation des concours de recrutement d'adjoints techniques des administrations de l'État ainsi que la nature et au programme des épreuves par spécialités ;

Vu l'arrêté du 13 septembre 2023 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe du ministère de la culture, dans la branche d'activité « métiers d'art », spécialité « jardinier d'art » ;

Vu l'arrêté du 12 février 2024 fixant le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour l'accès au grade d'adjoint technique des administrations de l'État principal de 2^{ème} classe, branche d'activité « métiers d'art », spécialité « jardinier d'art »,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Max DUJARDIN, chef de travaux d'art principal, chargé de la coordination technique au service valorisation des métiers d'art, direction des ateliers d'art et de la présentation des collections

(DAAPC) du musée du Louvre, est désigné en qualité de président du jury des concours externe et interne pour l'accès au grade d'adjoint technique des administrations de l'État principal de 2^{ème} classe, branche d'activité « métiers d'art », spécialité « jardinier d'art ».

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Saïd AIMENE, adjoint technique des administrations de l'Etat principal de 1^{ère} classe, jardinier à la direction des bâtiments et des jardins du musée et domaine national du château de Fontainebleau ;
- Monsieur Imanol CARASQUEDO Y GIL, technicien d'art de classe normale, jardinier au musée national des châteaux de Malmaison et Bois Préau ;
- Mme Marjorie DELSART BEAUDOIN, technicienne d'art de classe supérieure au musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye ;
- Mme Marie-Ange GIRAUDEL, technicienne d'art de classe supérieure, jardinier au service de la gestion du site et des travaux immobiliers de l'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Marjorie DELSART BEAUDOIN, technicienne d'art de classe supérieure au musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 8 mars 2024

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,


Audé de MARTIN de VIVIES